

Délibération n°DEL-20-0847

Flourens : ouverture d'une enquête publique destinée à l'intégration et classement d'office dans le domaine public des voies desservant le Lotissement des Crêtes

L'an deux mille vingt le mercredi vingt-cinq novembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Bureau s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Bureau :	68
Présents :	59
Procurations :	8
Date de convocation :	19 novembre 2020

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	M. Michel BEUILLE
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Blagnac	M. Joseph CARLES
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	M. Alain TOPPAN
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Laurence ARRIBAGE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Sacha BRIAND, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Francis GRASS, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Antoine MAURICE,

	Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean- François PORTARRIEU, Mme Agathe ROBY, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Dominique FOUCHIER

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Patrice RODRIGUES	Karine TRAVAL-MICHELET
M. Albert SANCHEZ	Antoine MAURICE
M. Alain SUSIGAN	Patrick BERGOUGNOUX
M. Thierry FOURCASSIER	Grégoire CARNEIRO
M. Christophe ALVES	Laurence KATZENMAYER
M. Jean-Luc MOUDENC	Dominique FAURE
M. Thierry SENTOUS	Laurence ARRIBAGE
M. Romain VAILLANT	Gérard ANDRE

Conseillers excusés

Gratentour	M. Patrick DELPECH
------------	--------------------

Délibération n° DEL-20-0847**Flourens : ouverture d'une enquête publique destinée à l'intégration et classement d'office dans le domaine public des voies desservant le Lotissement des Crêtes****Exposé**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 1984, la commune de Flourens a approuvé l'intégration dans le domaine public communal des voiries desservant le lotissement « Les Crêtes », constituées des parcelles cadastrées AB n°155 et AC n°58, développant une superficie totale d'environ 17 130 m² et, dénommées :

- Rue de l'Estanyo,
- Rue des Pyrénées,
- Rue des Balaïtous,
- Rue du Vignemale,
- Impasse des Airelles,
- Impasse de Bruyeres,
- Place du Céciré,
- Place de l'Arbizon,
- Avenue des Crêtes.

Ces voies sont actuellement des emprises privées ouvertes à la circulation générale et desservant un ensemble d'habitations. L'intégration de ces voies n'a pu se faire dans le cadre d'un classement à l'amiable car le propriétaire de ces voies est une société aujourd'hui dissoute.

Depuis le 1er janvier 2009, Toulouse Métropole est compétente en matière de voirie. A ce titre, elle gère l'aménagement des voies et est seule compétente pour intégrer les voiries privées dans le domaine public. Compte tenu de l'intérêt pour Toulouse Métropole d'intégrer les voies desservant le lotissement « Les Crêtes » et ses annexes, il est proposé d'approuver le principe du transfert d'office de ces voies dans le domaine public de la Métropole conformément à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme et de décider en conséquence l'ouverture de l'enquête publique préalable au-dit transfert.

Décision

Le Bureau,

Vu l'article R 141-4, R 141-5, R 141-7 à R 141-9 du code de la voirie routière,

Vu les articles L 318-3, R 318-10 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole portant délégation d'attributions au Bureau,

Vu la délibération de la commune de Flourens en date du 19 mars 1984 adoptant le classement dans le domaine public de la voirie desservant le lotissement « Les Crêtes »,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative du Bureau du 17 novembre 2020,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le recours à la procédure de classement et de transfert d'office dans le domaine public métropolitain de la voirie desservant le lotissement des « Crêtes », constituées des parcelles cadastrées AB n°155 et AC n°58, développant une superficie totale d'environ 17 130 m² et, dénommées :

- Rue de l'Estanyo,
- Rue des Pyrénées,
- Rue des Balaitous,
- Rue du Vignemale,
- Impasse des Airelles,
- Impasse de Bruyeres,
- Place du Céciré,
- Place de l'Arbizon,
- Avenue des Crêtes.

Article 2

D'autoriser l'ouverture de l'enquête publique préalable au classement d'office des voies précitées sur la base du dossier d'enquête publique ci-joint, au titre des articles L318-3, R318-10 et R318-11 du code de l'urbanisme.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents en relation avec cette procédure.

Article 4

Les dépenses nécessaires liées à cette acquisition seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours ou de l'exercice suivant.

Article 5

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole

Résultat du vote :

Pour	67
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 30/11/2020

Reçue à la Préfecture le 30/11/2020

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC